

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



**SYNDICAT DES ÉNERGIES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DE LA
HAUTE-SAOIE (SYANE)**

Avis d'appel public à la concurrence

M. Joël BAUD-GRASSET - Président
2107, route d'Annecy - 74330 POISY - Tél : 04 50 33 50 60
mél : info@syane.fr - web : http://www.syane.fr
SIRET 25740008500078
Groupement de commandes : Non
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Environnement;
L'avis implique un marché public
Objet : Réalisation d'un réseau public de chaleur, associé à divers travaux dont l'adaptation d'un bâtiment destiné à accueillir une chaufferie bois avec appoint gaz propane, sur la commune de SAINT JEAN DE THOLOME.
Référence acheteur : ME26062 à ME26064
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 27, Rue de la Paix
74011 ANNECY CEDEX
Description : La consultation est lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP).
La consultation fait l'objet d'une seule phase (candidatures et offres).
Elle porte sur l'attribution de 3 lots de travaux qui feront chacun l'objet d'un marché distinct.
Le candidat peut répondre à un, plusieurs ou à tous les lots. Il n'y aura pas de limitation du nombre de lots attribués à un même candidat.
Lot 1 : Génie Civil / VRD du bâtiment à créer de la chaufferie
Lot 2 : Chaufferie biomasse, appoint gaz propane et travaux hydrauliques/électriques en chaufferie et sous-stations et son exploitation/maintenance
Lot 3 : Réseau de chaleur
Classification CPV :
Principale : 45232140 - Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain
Complémentaires : 45331110 - Travaux d'installation de chaudières
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Lot 1 : Génie Civil / VRD du bâtiment à créer de la Chaufferie - CPV 45200000
Lieu d'exécution : SYANE
Lot N° 2 - Lot 2 : Process Chaufferie et sous-stations / Exploitation 1 an - CPV 45232140
Lieu d'exécution : SYANE
Lot N° 3 - Lot 3 : Réseau de chaleur - CPV 45232140
Lieu d'exécution : SYANE
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Une visite obligatoire aura lieu le 01/06/2026 à 10h30.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
L'ensemble des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépôt dématérialisé : Actif
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit
Remise des offres : 15/06/26 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 11/05/26
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

503864100



**MAIRIE
D'ALLONZIER LA CAILLE**

Avis de publicité

M. Olivier RENAUD - Maire
1 route de Sous le Mont - 74350 ALLONZIER
mél : mairie@allonzierlacaille.fr - web : http://www.mp74.fr
SIRET 21740006800011
Groupement de commandes : Non
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : 12 mois
Objet : Le présent marché a pour objet de définir les conditions du prestataire de services en vue de réaliser la confection et la livraison « en liaison froide » de repas traditionnels et de pique-niques pour les usagers du restaurant scolaire de la commune d'Allonzier la Caille.

Référence acheteur : 2026-01
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée restreinte
Technique d'achat : Accord-Cadre
Lieu d'exécution : 164 route de Sous le Mont
74350 ALLONZIER LA CAILLE
Durée : 12 mois.
Description : se référer au RC
Classification CPV :
Principale : 55523100 - Services de restauration scolaire
Complémentaires : 55321000 - Services de préparation de repas
55510000 - Services de cantine
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Collectivité territoriale
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
VIRGINIE LAPORTE - Tél : 04 50 08 04 33
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépôt dématérialisé : Actif
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Remise des candidatures : 04/06/26 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Une visite préalable des lieux de livraison peut être envisagée. Elle devra se faire dans les 15 premiers jours de la diffusion de l'appel d'offre en prenant contact avec la commune
Envoi à la publication le : 11/05/26
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>

503734700

Avis d'attribution

MAIRIE DE SAINT-GENIS-POUILLY

Avis sans suite

M. Hubert BERTRAND - Maire
94 avenue de la République
BP 110
01630 SAINT GENIS POUILLY
Tél : 04 50 20 52 76
mél : commandepublique@saint-genis-pouilly.fr
web : <http://www.saint-genis-pouilly.fr>
SIRET 21010354500013
Objet : Marché de travaux de requalification des deux cours d'école du Lion sur la commune de Saint-Genis-Pouilly
Référence acheteur : 2026000002000
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45127000 - Travaux d'aménagement paysager
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon - Cedex 03
Téléphone : 0478141010 - Fax : 0478141065
greffe.ta-lyon@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon - Cedex 03

Téléphone : 0478141010 - Fax : 0478141065
greffe.ta-lyon@juradm.fr
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 3
Cet avis a été déclaré SANS SUITE.
Envoi le 11/05/26 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

503783900

MAIRIE DE SAINT-GENIS-POUILLY

Avis sans suite

M. Hubert BERTRAND - Maire
94 avenue de la République
BP 110
01630 SAINT GENIS POUILLY
Tél : 04 50 20 52 76
mél : commandepublique@saint-genis-pouilly.fr
web : <http://www.saint-genis-pouilly.fr>
SIRET 21010354500013
Objet : Marché de travaux de requalification des deux cours d'école du Lion sur la commune de Saint-Genis-Pouilly
Référence acheteur : 2026000002000
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45127000 - Travaux d'aménagement paysager
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon - Cedex 03
Téléphone : 0478141010 - Fax : 0478141065
greffe.ta-lyon@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon - Cedex 03
Téléphone : 0478141010 - Fax : 0478141065
greffe.ta-lyon@juradm.fr
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 3
Cet avis a été déclaré SANS SUITE.
Envoi le 11/05/26 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

503783900

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

**DIAG' REAC' REACTIVITE
CONSEILS, SERENITE
SAS au capital de 5.000 €
Siège : 19 av de la Grangette
74200 THONON LES BAINS
918958067 RCS de THONON-LES-BAINS**

Par décision de l'associé unique du 01/01/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. ROSSIN David 19 B avenue de la Grangette 74200 THONON LES BAINS, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.
Mention au RCS de THONON-LES-BAINS.

503846800



**Marchés
publics**



**Agir en Proximité pour les acheteurs
Publics et Privés**

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Meillerie ■ Anniversaire

Pierrot Jacquier a fêté ses 100 printemps dans son village

Pierre Jacquier, Pierrot pour les intimes, est né le 12 mai 1926, il était le deuxième garçon d'une fratrie de cinq enfants. Jeune homme, il a eu le malheur de perdre son papa ; alors il a été démobilisé après six mois de service militaire afin d'être chef de famille.

Il a commencé sa vie professionnelle en étant pêcheur, puis bûcheron quelques années et à nouveau pêcheur jusqu'à la retraite et pour le plaisir jusqu'à un âge avancé.

Grand passionné de nature, Pierrot Jacquier aimait greffer les arbres. Très tôt il a passé son permis de chasse, il était donc aussi chasseur. Au rythme des saisons, il partait cueillir des champignons, ramasser les escargots et faire du bois. Faire son jardin et l'entretenir au mieux était également un de ses passe-temps favoris et il a eu le bonheur de pouvoir le faire jusqu'à ses 98 ans. Ce n'est que depuis l'année dernière qu'une chute a diminué son autonomie.

Sportif, il a fait de la gymnastique en club et fait partie toute sa vie de la section de sauvetage meillerone. Il a beaucoup



Pierrot Jacquier entouré de sa famille et de la maire Charlotte Jacquier. Photo Anne-Marie Vesin

de chance de vivre encore chez lui à Meillerie avec l'assistance des personnes de l'ADMR mais surtout grâce aux bons soins de sa petite-nièce (petite-fille de sa sœur) Sandra Jacquier, qui le visite quotidiennement et veille à son suivi médical.

C'est Sandra qui a tenu à marquer le jour de ses 100 prin-

temps en invitant sa famille et ses proches pour un repas canadien mardi 12 mai sur la place des Pêcheurs. La maire de Meillerie, Charlotte Jacquier, a participé à la fête et lui a offert son extrait de naissance encadré. Le centenaire était très ému par cette fête surprise et a pu dialoguer avec chaque personne présente.

Côté jardin

Pousses, gourmands et papillons : les effets de mai

Alors que de nombreux feuillants portent la nouvelle ramure de l'année, celle du noyer se développe en cette mi-mai. Pour les jardiniers qui traitent naturellement leurs végétaux, quelques feuilles nouvelles sont à collecter.

À partir uniquement de ses jeunes feuilles - les autres non plus d'effet - on fait macération pour obtenir un purin insecticide, soit un kilo de feuilles pour cinq litres d'eau de pluie ou de source en seau plastique, pendant quelques jours. Trois en jours chauds, six à huit en temps frais. Dilué à 50 % avec ajout de 30 grammes de lait en poudre comme mouillant, ce purin se pulvérise sur les colonies de pucerons tôt le matin ou tard le soir, pour éviter fourmis, coccinelles et autres insectes bénéfiques. Les anciens mettaient des feuilles de noyer pour éloigner les puces et poux des nichoirs, niches et autres litères des animaux de la maison. À savoir aussi



Laisser se développer les chenilles spécifiques des orties pour voir voler de somptueux papillons d'ici peu. Photo B.T.

que la force du système racinaire du noyer, et non pas sa sève, a tendance à ralentir la croissance des plantes situées autour du trou de l'arbre, d'où sa réputation de "mauvais camarade".

Actuellement, sont bien visibles sur les feuilles des orties, des chenilles d'un gris sombre à points blancs ou li-

gues jaunes et poils sur le dos et les côtés bien visibles à la loupe. Ces chenilles, spécifiques des orties, deviennent, après mutations, papillons vulcain, belle-dame ou paon du jour pour les plus connus. D'où l'utilité de les laisser tranquillement se développer.

Les rosiers de nos jardins, dans la grande majorité des cas, sont greffés. À la pousse du printemps, apparaissent, partant du pied, des jeunes pousses de deux types, à bien différencier. À garder, la pousse à épines, aux feuilles souvent rouges mais analogues à celles du rosier, qui part au-dessus du pont de greffe : elle est le rajeunissement du rosier. La pousse verte au feuillage et épines différentes du rosier et qui part, surtout, en dessous du bourrelet de greffe, est l'émanation du rosier porte-greffe qui, en deux à trois ans, remplacera, définitivement, le rosier greffé.

● Brigitte Tempestini

AVIS

Avis administratifs

COMMUNE DE
SAINT-JEAN-D'AULPS

Avis de prolongation de la participation du public par voie électronique Relative au permis d'aménager n° PA0742382500003 portant aménagement de 4 lots d'un tènement foncier situé route des Grandes Alpes à SAINT JEAN D'AULPS(74430)

Par arrêté du Maire n° A2026.05.06 du 11 mai 2026, il est procédé à une prolongation de la participation du public par voie électronique de 11 jours par rapport à la durée de 32 jours fixée dans l'arrêté n°2026-03-17 du 27 mars 2026, en raison de problèmes techniques intervenus entre le 20 avril et le 22 avril 2026.

La participation aura donc lieu du 20 avril 2026 à 8h30 au 1^{er} juin 2026 à 18h, soit pendant une durée de 43 jours consécutifs. Pour rappel, elle porte sur un projet d'aménagement de voiries et d'espaces verts pour la création de quatre lots en centre bourg (bâtiment collectif dédié aux commerces, services et logements/trois bâtiments collectifs dédiés aux logements/un bâtiment collectif dédié aux logements/12 maisons d'habitation de type chalet).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager et pour ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique est le Maire de Saint-Jean-d'Aulps, dont les coordonnées sont : Mairie, 1748 Route des Grandes Alpes, 74430 Saint-Jean-d'Aulps.

Le projet est soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas et la MRAE a rendu un avis le 24 février 2026 consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-auvergne-rhone-alpes-a1504.html>

Le dossier de participation du public par voie électronique sera consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.mairiedestjeandaulps.fr/rubrique-services-municipaux-urbanisme>

Le dossier sera notamment composé du dossier de demande de permis d'aménager, d'une note explicative, de la décision préfectorale soumettant le projet à évaluation environnementale, de l'évaluation environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale, de la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, des avis des services consultés préalablement à l'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique. Conformément à l'article D.123-46-2 du code de l'environnement, le public pourra demander, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la participation, la mise à disposition du dossier sur support papier sur place à la Mairie : 1748 Route des Grandes Alpes, 74430 Saint-Jean-d'Aulps, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h.

Les participants peuvent faire connaître leur avis à l'adresse suivante : urbanisme@saintjeandaulps.fr. A l'issue de la participation, le Maire rédigerait le document de synthèse relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

A l'issue de la participation, le Maire se prononcera par arrêté sur la demande de permis d'aménager déposée par la SCCV Saint-Jean-d'Aulps, avant l'expiration d'un délai permettant la prise en compte des observations et propositions qui, sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ne pourra être inférieure à quatre jours à compter de la date de clôture de la participation.

Seront publiés par voie électronique et pendant une durée minimale de trois mois sur le site internet de la Commune de Saint Jean d'Aulps <https://www.mairiedestjeandaulps.fr/rubrique-services-municipaux-urbanisme> et sur le site internet de Haut-Chablais Interco : <https://www.hautchablais.fr/rubrique-urbanisme> : la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, les motifs qui auront conduit à la prise de décision pour autoriser ou pas le projet, la décision d'autorisation ou de refus du projet.

Toute demande d'information complémentaire pourra être adressée au porteur du projet, la SCCV Saint-Jean-d'Aulps : Monsieur Thibault ALLAMANO représentant de la SCCV - 123 rue du Château - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

503793900

Marchés publics

Agir en Proximité pour les acheteurs Publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation